

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **2**

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le trente et un mars se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès (*arrivée après la question n°2*), OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*quitte la séance après la question n°27*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mmes MATTERA Wendy, GARCIER-RICHAUD Hélène *suppléée par M. JEAN Daniel*, MM. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne*, FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le **12 AVR. 2023**

ID : 004-200072304-20230406-D202369-DE

N° ordre : 36

Délibération n°2023/69

OBJET : MAISON FRANCE SERVICES : DEMANDE DE FINANCEMENT 2023 EN FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FNADT ET DU FNFS.

Le conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n° 2017/224 du 28/09/2017 relative à la prise de compétence « création et gestion de Maison France Services et à la définition des obligations de service public y afférentes » ;

VU sa délibération n° 2022/69 du 14/04/2022 approuvant le plan de financement de ce service pour l'année 2022 ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2023 ci-annexé de la Maison France Services fait ressortir un coût de fonctionnement de **70 261 € TTC** ;

CONSIDERANT que les nouvelles règles de financement des France Services leur allouent un montant forfaitaire annuel de 35 000 € répartis entre le FNADT et le FNFS ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Pourcentage de participation	Montant sollicité
FNFS	21.35 %	15 000 €
FNADT	28.47 %	20 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	8.54 %	6 000 €
Autofinancement CCVUSP	41.64 %	29 261 €
TOTAL TTC	100.00%	70 261 €

VU l'avis favorable de la commission « jeunesse et services au public » réunie le 29 mars 2023 ;

Sur proposition de Mme la Présidente,

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions au titre du FNFS et du FNADT.
- **SOLLICITE** le conseil départemental 04 pour l'obtention d'une participation visant à alléger la part de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT